

Proces verbal AG SPPNI
10/02/2023

Ouverture de l'assemblée 17h30 chez Laure Molin. 26 quai Jean Moulin 69002 Lyon

26 votants, 8 présents.

Quorum atteint

Election du président et du secrétaire de séance.

Sont élus à l'unanimité :

Présidente de séance: B Deries

Secrétaire de séance: D. Coulot

1) Rapport moral en pièce jointe(Président et François Journet)

a) Remarques et retours.

A la fin de 2022 réunion de préparation en Décembre avec partenaires locaux. (AFSI, EVA, Croix-Rouge), des représentants de CADA (ADOMA) et de l'ADATE (conseil juridique), des intervenants du CCAS, des intervenants du soin (EMSP, EMPP, Dr Journet),.

Une note détaillée, « Résumé de difficultés rencontrées sur notre secteur dans notre travail avec des personnes en précarité, à l'intention de Madame la Députée » (cf document transmis au CA) est adressée en amont de la rencontre

En février 2023 Rencontre la député de la circonscription, Madame Marjolaine Meynier-Millefer et M. Clément Herboux-Dubois assistant parlementaire. Au cours de la réunion est remonté le constat des nombreux dysfonctionnements des différentes institutions, services sociaux et administratifs, avec un impact important sur les administrés: Nombreux dossiers en attente ou « oubliés », errance administrative, déni des droits. La multiplication des difficultés opposés aux patients étrangers en demande d'asile apparait symptomatique d'un défaut d'organisation « systémique » des services administratifs et sociaux dans leurs transactions avec un public cumulant les facteurs de vulnérabilité.

La réunion s'est bien passé avec un accueil attentif et une bonne écoute, cependant impression d'un manque de connaissance de la réalité et de la gravité des situations sociales, de leur importance en nombre. Proposition de la députée de soutenir au cas par cas les situations qui lui seraient remontées.

Une nouvelle réunion est à organiser pour faire un retour aux partenaires.

Les relations avec les partenaires locaux ont été poursuivies et sont d'un excellent niveau en particulier avec le « jardin partagé » du CCAS de Villefontaine et l'association AFSI et l'EMPP.

La situation financière (24 adhérents 33 donateurs) difficile de la fin d'année a pu être traversée avec un don de 3000 euros de l'association VIANEBA. La situation de la trésorerie reste cependant fragile.

b) Conclusions du rapport moral (en pièce jointe)

L activité de l association est actuellement limitée par les moyens humains en particulier pour l interface bénéficiaires/ association, et son fonctionnement, en étant adossée à un cabinet de psychiatrie qui a ses contraintes également. Il s agit de distinguer ces deux entités, bien qu'il y ait un rôle de soutien aux patients et personnes en précarité sur le secteur, via les aides de l association, et de favoriser la participation des membres de l association, par exemple par une communication suffisante. L intérêt de l association est important pour soutenir la dignité des personnes, aux côtés d autres associations du secteur. Aujourd'hui, l avenir du cabinet limite nos projets et ouvre la question d'un relai éventuel ultérieur..

Le Rapport moral est adopté à l'unanimité des 25 votants.

2) Rapport financier (en pièce jointe)

Au 31/12/ 2022 la trésorerie est de 934 euros.

Voir le détail de la répartition des aides. Le poste le plus important, -les transports reste inférieur à 50%.

Satisfaction d'avoir accordé des aides pour des activités psycho sociales (sortie, culture, sport)

Présentation du budget prévisionnel 2023 (cf. Pièce jointe)

Présentation du tableau pluriannuel des prêts un certain nombre de créances restent à recouvrer en fonction de la situation sociale (précaire) des emprunteurs

Le Rapport financier est adopté à l'unanimité

3) Elections membres du CA

Les membres sortants du collège B (François Journet, Marion Thouroude, Eddy Yedi Moko) sont candidats et sont réélus à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

4) Avenir SPPNI ?

Fermeture programmée du cabinet Dr Journet en 2024.

Malgré une activité soutenue avec le souci de la qualité de l'accueil et du temps consacré à chaque patient, le modèle économique du cabinet est remis en question du fait d'un déménagement de locaux . L'investissement du Dr Journet, le temps consacré à chaque situation est à la mesure des situations médicales et des détresse psychologiques du public confronté à la violence des institutions. Le parcours des personnes et déboutés de la demande d'asile sont longues et complexes et les situations sociales individuelles et familiales souvent dramatiques. Dans ces conditions, l'isolement de la pratique libérale psychiatrique est source « d'épuisement » pour le praticien.

Arrêt programmé du cabinet au départ des autres médecins. En pratique, début juillet « plus de bureau ». Des solutions intermédiaires sont à l'étude avec réduction du temps de consultation et un arrêt définitif au cours de l'année 2024.

En l'absence de reprise de l'activité le suivi des anciens patients n'est pas actuellement assuré, source d'inquiétudes pour la continuité des soins en cours et la transmission des dossiers.

La dissolution de l'association en 2024 apparaît logique suite à la cessation de l'activité du cabinet du Dr Journet.

5) Questions diverses?

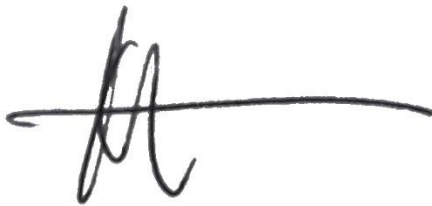
6) Réunions du CA et renouvellement du bureau.

Sont renouvelés dans leurs fonctions:

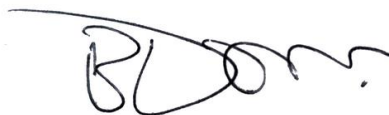
- Président : G Flamant,
- Vice présidente: B Deries
- Secrétaire. D Coulot .
- Trésorier . D Baloffet
- Trésorier adjoint . Laure. Molin.

Clôture de l'AG à 19h30

Le secrétaire, Dominique Coulot

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'D' followed by a horizontal line and a small flourish.

La présidente-Adjointe Béatrice Deries

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B Deries' with a long horizontal line extending from the 'B'.